

# LACITE

URBANISME :  
ARCHITECTURE  
ART · PUBLIC



Philibert  
19

EDITION  
TEKHNE

REVUE · MENSUELLE  
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

N° 1.  
Juillet  
1919

R E V U E M E N S U E L L E B E L G E

# LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

## RECONSTRUCTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

*Rédacteurs* : **MM. Fern. Rodson**, architecte (Bruxelles); **André de Ridder**, Publiciste (Anvers); **Huib. Hoste**, architecte (Bruges); **Raymond Moenaert**, architecte (Bruxelles); **L. van der Swaelmen**, architecte-paysagiste (Bruxelles).

**MM. Tumer**, homme de lettres (Bruxelles); **Raph. Verwilghen**, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles). *Secrétaires de la Rédaction*.

Les Rédacteurs et collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « La Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : **10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles**.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg, Bruxelles.

# BÉTONS & ACIERS, Soc. An.

Constructions Navales et Terrestres

**13, Courte Rue du Marais, 13, GAND**



**Maisons démontables en béton et bois**

**Construction solide et rapide**

**Chalands, péniches et remorqueurs en béton**

**Travaux en béton armé**

## LA CITÉ

URBANISME   ▣   ARCHITECTURE   ▣   ART PUBLIC

RECONSTRUCTION  
DES RÉGIONS DÉVASTÉES1<sup>re</sup> ANNÉE

NUMÉRO 1

## Ce que sera " La Cité ",

\*\*\*\*\*

**R**ECONSTRUIRE est devenu le mot d'ordre national. Partout où les dévastations de la guerre ont réduit à un amas de gravats une ville, un bourg ou le plus humble hameau, des questions d'architecture et de technique urbaine se posent, qui intéressent des populations entières.

D'infortunés citoyens, ceux de Dixmude, d'Ypres, de Dinant et de tant d'autres lieux, ignorants des problèmes d'urbanisme, indifférents même jadis aux exigences de l'esthétique régionaliste, devront faire de l'art et de la science des villes l'objet de leurs préoccupations.

Reprendront-ils l'existence dans un cadre reconstitué d'après d'anciennes données, ou bien, profitant de l'occasion offerte de rompre avec la routine à courte vue, s'inspireront-ils, dans la réédification de leurs foyers détruits des idées modernes relatives au groupement et à l'aménagement des habitations? Ces idées sont-elles d'ailleurs familières à ceux qui devront diriger et conseiller les sinistrés?

Nous ne le pensons pas.

En effet, dans notre pays peu d'organes se sont appliqués à vulgariser les problèmes artistiques et techniques de l'après-guerre. Architectes, ingénieurs, techniciens municipaux, artistes amoureux de leur pays, voire même simples patriotes soucieux de la résurrection économique et artistique de nos régions dévastées, cherchent un conseiller solidement documenté qui soit à la fois un éducateur et un propagandiste de l'art de construire la cité nouvelle, la cité de demain.

C'est pour combler cette lacune que « La Cité » paraît, s'associant aux efforts de tous ceux qui répandent déjà la bonne parole.

Elle tient à rendre un hommage tout particulier au « Mouvement communal » pour la publicité qu'il donne aux initiatives si intéressantes de l'Union des villes et communes belges, et pour le bon combat qu'il mène en vue d'un épanouissement plus harmonieux de la vie municipale. On ne peut qu'applaudir à l'influence, de plus en plus considérable que ce périodique acquiert dans les milieux administratifs.

« La Cité » envisagera largement une question touchant à tous les domaines de l'activité technique, industrielle et sociale, et s'efforcera d'être le carrefour de tous les courants d'opinions en matière d'art public. Dans ce but, elle publiera méthodiquement tous renseignements, informations, rapports, enquêtes, documents de voyage, concernant l'urbanisme et l'architecture. L'hygiène et le perfectionnement de l'habitat, la technique de la construction, la conservation des sites, la création de jardins et plaines de jeux, en un mot, tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'art public, y trouvera sa place. Elle lira et dépouillera les journaux et revues des pays étrangers, et fera connaître les livres nouveaux dus à l'esprit d'observation ou d'invention des auteurs spécialisés dans les multiples questions qui intéressent les municipalités et leurs administrés, Les concours publics retiendront son attention. Elle les préconisera et leur donnera la plus large publicité.

Mais en même temps qu'une revue d'information, « La Cité » sera une revue d'idées. Elle s'est attaché à cette fin des collaborateurs d'une expérience éprouvée dans l'art innombrable de présider à l'épanouissement d'une région et de tracer le plan d'une ville. Ceux-ci, conscients de la situation unique créée par la guerre, étudieront le problème complexe de la résurrection d'une cité disparue. Ce ne sont pas seulement des habitations isolées qu'il faut réédifier, mais des groupes d'habitations, des quartiers complets, des villages entiers, des villes même, à la construction desquelles devra présider le souci des ensembles : voisinages à éviter ou à déterminer, adaptation et mise en harmonie avec le milieu, l'industrie et les besoins locaux.

Le sol de nos terroirs qui, plus que jamais, méritent notre vénération et notre amour, est comme une face blessée, brûlée, martyrisée, dont nous avons à panser et à guérir les plaies. Soins difficiles, tâche délicate ! Il faut respecter les traits du visage aimé, et que les greffes soient habiles. Quels conseils négligerait-on ? Aussi appellerons-nous à l'aide toute l'expérience de nos devanciers et de nos contemporains.

Et voici qu'en outre, aidés des novateurs, il nous faudra mener campagne en faveur des nouveaux procédés techniques auxquels les difficultés économiques de l'heure présente donnent naissance. La guerre nous a appris le sens des réalités et il faut décider les entêtés à sortir de l'ornière.

Nous tiendrons le grand public au courant du rapport que le génie humain fait varier sans cesse établi entre nos besoins et les moyens de les satisfaire, moyens qui chaque jour sont mis en plus grand nombre à notre disposition. Nous l'inviterons à faire table rase du faux romantisme et des préjugés dont se délectaient nos pères. Pour mener à bien la tâche ardue et grandiose de la reconstruction, il est de toute urgence que nous tournions définitivement vers les esprits novateurs.

C'est que les problèmes posés à nos techniciens, il y a à peine un lustre, se sont transformés ; *la guerre a déplacé l'axe de ces questions*. Il ne s'agit plus en effet d'appliquer isolément des théories esthétiques ou techniques à quelques contingences locales ou individuelles. En présence du dénuement des foules sans foyer et du malaise social avivé par la destruction de nos usines et de notre outillage économique, il importe que tous les efforts convergent dans une coopération patriotique vers un but commun. Pour les constructeurs conscients de leur tâche, l'art et la science ont une mission sociale.

Quelle valeur pourrait-on attribuer, par exemple, à une solution du problème de l'habitat ouvrier qui n'envisagerait d'autres éléments que ceux de solidité et d'élégance?

N'est-ce pas dans son ensemble et comme entité sociale que cette question doit être considérée avant tout? Peut-on songer à la résoudre si l'on perd de vue tous les facteurs qui la gouvernent : L'importance du phénomène de la plus value urbaine et les dangers de la spéculation et de l'agiotage, les avantages des formes nouvelles de la propriété, le rôle des moyens de transport, d'une saine politique foncière des communes?

Et puis encore, n'aperçoit-on pas que pour assurer à l'ouvrier un meilleur logement, il faut à son habitation un voisinage sain et agréable et que, par une réglementation sévère ou des formes nouvelles de la coopération, on le préserve des emprises injurieuses et des fantaisies individualistes de ses voisins. Le voisinage nocif de l'usine — dont, cependant il ne peut être trop éloigné — doit aussi lui être épargné. À sa rentrée chez lui, il doit pouvoir respirer à pleins poumons, en dehors des fumées, des vapeurs, des odeurs corrosives. Enfin, l'ouvrier devra pouvoir trouver dans les occupations champêtres — le travail de son jardin ou des champs — une saine distraction et un antidote à l'action énervante du travail manufacturier.

Confondus dans la recherche de la solution de toutes ces questions, l'architecte, l'ingénieur, le sociologue deviennent urbanistes et c'est par eux et pour eux que « La Cité » existera. Elle fera à leurs travaux une place proportionnée à l'intérêt de ceux-ci en gardant le souci de mettre en relief l'interdépendance de tous les facteurs et l'importance d'une coordination des points de vue technique, artistique et social.

Les questions d'art pur, certes, ne seront jamais tenues à l'arrière-plan. Mais nous nous efforcerons de montrer que l'art, en urbanisme, n'est que la tendance vers une perfection à la fois technique et sociale et ne peut, par conséquent, s'ajouter ni se superposer à l'œuvre, y étant intimement confondu, incorporé, comme le sel l'est aux aliments. Toute œuvre sera belle qui tendra vers la plus haute perfection, et c'est pourquoi nous serons les défenseurs convaincus d'un art logique et rationnel, d'un art social, de ce que nous appellerons un art contemporain, puisque ce sera celui qui satisfera aux aspirations matérielles autant qu'intellectuelles de notre époque.

Cette cause de l'art intégral contemporain « La Cité » la prônera avec foi et enthousiasme. Par son action organisée, raisonnée et chaleureuse, elle aidera à l'acheminement vers le mieux-être démocratique de la société qui s'éveille entre les ruines d'hier.

« LA CITÉ ».

## Les Urbanistes des pays amis soutiennent nos efforts

.....

C E ne fut pas seulement en Belgique occupée que l'on se préoccupa de préparer l'œuvre de reconstruction qui, déjà en 1915, s'annonçait inéluctable et difficile.

Nos architectes, techniciens et artistes, qui avaient pris le chemin de l'exil et que l'armée ne réclama point se soucièrent, très tôt, eux aussi de ce grave problème d'après guerre.

Arrachés à leur cabinet de travail, privés de toute documentation exacte sur l'état des destructions et des ruines qui s'amoncelaient sur le sol du pays envahi, déprimés d'ailleurs par leur isolement et souvent hélas par leur dénuement, ils se demandaient avec angoisse comment ils pourraient coopérer à l'œuvre de restauration qui leur tenait tant à cœur.

Ce fut alors que dans les pays alliés et amis, une énorme sympathie leur vint, qui se traduisit sous les formes de la plus généreuse solidarité professionnelle.

Cercles d'architectes, associations de techniciens et d'artistes de toutes sortes, bibliothèques à collections spéciales en Angleterre, en France, en Hollande, en Suisse, s'ouvrirent accueillants à nos compatriotes qui souvent même trouvèrent chez leurs confrères étrangers l'asile réconfortant d'un cabinet de travail !

Mais nos alliés et amis n'en restèrent pas là.

Afin de permettre aux Belges exilés de travailler utilement à l'œuvre de la reconstruction, ils fondèrent des groupements spéciaux qui s'appliquèrent à faciliter aux nôtres l'étude de la science du Town Planning, de l'Urbanisme. Les nôtres virent tout ce qui avait été tenté dans les dernières années pour résoudre les problèmes infiniment complexes des extensions urbaines, du respect des éléments essentiels de la vie régionale, de biens d'autres questions épineuses.

Nos spécialistes purent comparer les méthodes et les systèmes en usage chez leurs hôtes et ils nous sont revenus bien préparés à l'œuvre de la renaissance de nos régions meurtries.

Au moment où " La Cité " entreprend la tâche de faire connaître au public belge les résultats de ces travaux il lui a semblé qu'elle devait associer à ses efforts les noms des techniciens éminents qui avaient bien voulu présider à l'activité de plusieurs de ces cercles d'études urbanistiques. Elle s'est fait un devoir de leur communiquer ses projets et de leur soumettre son programme.

La place nous manque pour dire ici tout ce dont nous sommes redevables aux urbanistes anglais, du fait de leur large enseignement, par la plume, les conférences et les exemples. Mais trop de nos confrères ont à maintes reprises joui de la cordiale hospitalité de " l'Association Anglaise des cités, jardins " pour que nous ne rappelions pas que c'est grâce à elle — et principalement à son ancien secrétaire M. Ewart G. Culpin — que s'est fondé le " Belgium Town Planning Com-

mittee „ Sous la présidence de l'illustre architecte et urbaniste anglais M. Raymond Unwin, on vit se grouper dans ce comité les efforts de tous ceux qui s'intéressaient Outre Manche à la reconstruction de la Belgique.

Les relations très amicales qui se nouèrent avec plusieurs membres de ces organisations nous permettent d'espérer dans l'avenir la continuation de leur aide précieuse et de leur collaboration.

Et que dire de la grande nation au génie clair, de la France ! De quel puissant réconfort l'enseignement de ses artistes, de ses sociologues ne nous fut-il pas !

Son meilleur salut nous vient encore, en toute dernière heure, de M. Bonnier, l'éminent inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique du département de la Seine, qui nous l'adresse en même temps qu'il nous fait l'honneur de nous promettre sa collaboration.

Nous nous étions adressé à lui, non seulement parce qu'il est le maître incontesté de la brillante école des architectes et artistes novateurs français, mais tout particulièrement eu égard à sa qualité de Président du Conseil des Professeurs de l'Ecole Supérieure d'Art Public de Paris, qui, la première, à inauguré un enseignement intégral de l'urbanisme. Nous dirons prochainement à nos lecteurs quelle est la signification de cet enseignement pour nos techniciens et artistes belges. Nous ne pouvons cependant différer l'hommage à rendre à nos amis de France pour l'accueil si aimable que, durant la guerre, l'on a réservé dans cet organisme aux techniciens et artistes belges, professeurs ou élèves. L'Ecole supérieure d'Art Public était devenue, avec le Musée Social et la Société française des Urbanistes un centre vivace d'études préparatoires à la reconstruction de nos cités détruites.

M. le major Géo. B. Ford, urbaniste conseil de la ville de New-York et président de la Commission d'Urbanisme de l'Institut des architectes américains, nous fait l'honneur d'être correspondant de notre Revue. M. Ford est directeur du Rebuilding Department de la Croix Rouge Américaine dont l'aide se fait déjà si puissamment sentir dans certaines régions dévastées. C'est en partie par lui que nos populations prendront contact avec le large esprit altruiste qui anime la nation américaine. C'est grâce à ses conseils, à son entremise éclairée, que la Belgique connaîtra comment peuvent se solutionner rapidement des problèmes dans lesquels nos esprits — peut-être un peu fatigués — aperçoivent encore trop de difficultés. L'Amérique, son esprit, ses méthodes nous sont nécessaires. Et elle se met, magnifiquement, complètement, à notre disposition ! Que dire de plus !

Parmi les pays amis auxquels les urbanistes belges doivent de la reconnaissance, une place d'honneur revient à la Hollande. L'œuvre considérable — et si pleine d'intérêt pour l'avenir de la Belgique, — que sous la direction de notre ami van der Swaelmen, le Comité Néerlandais-Belge d'Art civique y a réalisée, n'aurait pu être menée à bien sans la sympathie et la généreuse coopération des intellectuels hollandais et tout particulièrement de l'éminent architecte H.-P. Berlage. Nous n'avons pas à apprendre, à ceux qui sont conscients de l'évolution de l'art moderne la place que l'illustre architecte de la Bourse d'Amsterdam occupe dans l'art contemporain. En lui soumettant notre programme, nous avons voulu lui témoigner

notre attachement à la cause de l'art moderne qu'il défend et lui montrer comment nous allions comprendre la science de l'urbanisme dont il est un des plus illustres représentants. Il nous fait l'honneur de nous répondre par les quelques lignes que nous reproduisons ci-dessous.

Elles nous font sentir le périlleux honneur qui est échu à nos urbanistes belges. La sympathie avec laquelle les artistes les plus éminents de l'étrangers suivent leurs efforts ne peut que les encourager dans la lutte à mener pour que notre pays renaisse et se développe avec une splendeur digne de son passé et de sa gloire.

L. C.

#### AAN DE REDACTIE VAN « LA CITÉ ».

*R*ampzalig maar toch gelukkig België; want het kan nu in dubbelen zin aan zijn herbouw beginnen. Herbouw is immers, het zijn uw eigen woorden, geworden een woord van nationale beteekenis.

*Dat was voor mij ook de groote aantrekkelijkheid van het lidmaatschap van het Nederlandsch-Belgische Comité, in staat te zijn mede leiding te geven aan den opbouw der verwoeste steden en dorpen. Maar er was bovendien een gelukkige omstandigheid, welke die aantrekkelijkheid begunstigde; n.l. de belangstelling in het vraagstuk van den bouw der moderne stad in het algemeen. Dit vraagstuk is wel nog betrekkelijk nieuw, maar de desbetreffende inzichten waren voor den oorlog reeds zoodanig verhelderd tot een zuiver begrip, dat de lijn waarlangs die inzichten zich bewegen, met groote vastheid kan worden getrokken.*

*En wanneer nu van een gelukkig België kan worden gesproken, dan wordt die uitspraak daardoor bepaald, dat België nu het eerste land is geworden, hetwelk dat zuivere begrip betreffende den bouw der moderne stad in toepassing kan brengen.*

*Het kan dat doen, maar het moet dat ook doen; het is dat aan het land zelf, en daarmee aan de geheele wereld verplicht. Want de bouw der stad is een maatschappelijke werkzaamheid van opperste cultuur.*

*H. P. Berlage. —*

#### A LA RÉDACTION DE « LA CITÉ ».

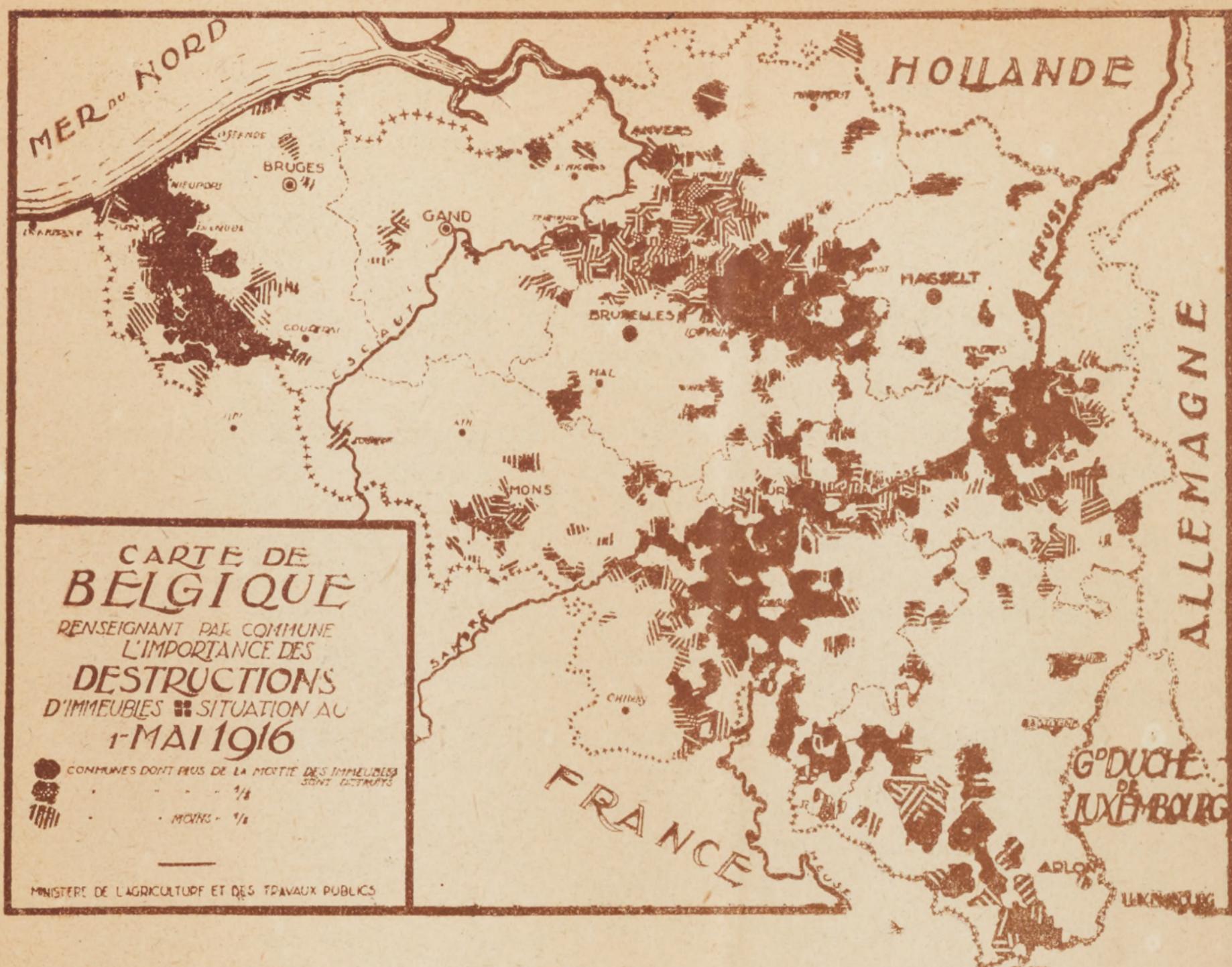
**B**ELGIQUE infortunée, mais heureuse malgré tout, puisqu'elle peut à présent, dans un double sens, se mettre à reconstruire. Reconstruire est en effet devenu — ce sont vos propres paroles — un mot d'une signification nationale.

Ce qui m'a surtout engagé à devenir membre du Comité Néerlandais-Belge c'est l'occasion qui m'était fournie de la sorte d'aider à préparer la reconstruction des villes et villages dévastés. Mais une heureuse circonstance redoubla cet attrait : c'est l'intérêt que présente, d'une façon générale, le problème de la construction de la ville moderne. Sans doute cette question est neuve encore, mais déjà avant la guerre les idées qui s'y rattachent s'étaient précisées au point que nous en avons une notion exacte et pouvons définir avec sûreté la direction dans laquelle ces idées se développent.

Et si l'on peut parler à présent d'une heureuse Belgique c'est bien parce qu'elle est devenue le premier pays qui pourra réaliser cette notion exacte de la construction de la ville moderne.

La Belgique le peut, mais de plus elle le doit. C'est pour elle un devoir à l'égard du pays et, en même temps, à l'égard du monde entier. Car la construction de la ville est une activité sociale de haute culture.

H. P. BERLAGE.



DRESSÉE PAR  
R. VERWILGHEN.

CLICHÉ :  
VAN OEST.

## Ce qu'il faut reconstruire !

LA carte des destructions, reproduite ci-dessus, a été dressée d'après des documents publiés par l'Administration de la Voirie communale (Ministère de l'Agriculture et des Travaux Publics). Les données concernant les deux Flandres, le Hainaut, le Limbourg ne sont pas complètes.

La carte indique la situation au 1<sup>er</sup> mai 1919. L'Importance des destructions est évidemment beaucoup plus considérable à ce jour principalement en Flandre Occidentale et en Flandre Orientale.

# L'Architecture domestique de Demain

.....

**A**u cours de ces dernières années, l'architecture s'est signalée par un luxe d'ornementation, une débauche d'encorbellements coûteux dépensés sans art — et parfois sans utilité — dans la façade principale.

Les productions architecturales de 1910 à 1914 de certain grand boulevard extérieur, n'offrent au promeneur qu'un chaos de façades surornées prétentieusement. Des cariatides s'épuisent à supporter des étages de bretèques de formes différentes, des balcons aux ferronneries lourdes d'ornements, se superposent dans l'attente d'improbables visiteurs et des bâtisseurs redoutables ont construit un perron monumental que l'occupant n'utilisera pas vingt fois.

Les yeux cherchent vainement une surface calme où se reposer de cette infernale pâtisserie.

Les concours de façades de Schaerbeek — que je me garde bien de critiquer — encourageaient sans le vouloir ce gaspillage, vain d'ailleurs car la Beauté est inséparable de la Simplicité. Les façades absorbaient ainsi une notable partie du budget destiné à la construction, au détriment du confort intérieur et des façades vers cours qui sont, en Belgique, d'une indigence affligeante.

Est-ce la voie que nous allons suivre demain ?

Tout fait espérer le contraire. Les matériaux sont rares, il faut en reconstituer les stocks dans un temps où les exigences ouvrières en augmentent le prix de revient.

C'est avec mesure qu'on emploiera les éléments de la bâtisse et ceux qui les mettent en œuvre. Les ornements seront réduits au minimum, la sculpture sera vraisemblablement écartée pour une longue période, les propriétaires se demanderont si notre climat justifie suffisamment la dépense d'un balcon en façade principale. Les architectes, privés des moyens faciles de « faire riche » chercheront dans le groupement harmonieux des baies, des cordons, des pleins et des corniches un équilibre et une modestie abolis depuis longtemps.

De plus, les transports coûteux feront recourir davantage aux matériaux du pays. Une architecture nouvelle, nationale, naîtra peut-être enfin des lendemains de cette guerre ruineuse.

Un grand calme sera épandu sur nos rues et si les architectes immodérément amoureux du pittoresque, consentent à ne pas barioler leurs façades de briques de couleurs diverses, tout sera pour le mieux.

Mais ce n'est pas seulement dans l'esthétique que se manifestera le bouleversement de l'habitation, c'est aussi dans le plan, dans l'aménagement intérieur.

Le temps n'est pas loin où il deviendra extrêmement difficile de se faire servir par des domestiques.

A Paris, les gages mensuels d'une bonne atteignent 140 frs. avec l'indemnité du vin et ne parle-t'on pas, dans le monde des cuisinières, de la journée de huit heures ?

Nous n'en sommes pas là en Belgique, du moins pas encore, mais dès à présent, l'étude s'impose de la simplification du service intérieur. Il devient d'une absolue nécessité de disposer la cuisine au niveau de la salle à manger.

Dans un article paru avant la guerre, j'ai chanté les louanges de la maison dite à bel-étage. Je dois avoir écrit qu'à l'encontre de la maison type belge qui ne réalise qu'un appartement de réception étriqué, le bel-étage, en s'emparant de la surface réservée au vestibule devant et à l'annexe derrière est parvenu à créer un ensemble cosu, spacieux dans lequel l'escalier, élément décoratif longtemps méconnu, a reconquis une légitime considération.

Ainsi lentement, ajoutais-je, l'architecture domestique s'est transformée sous la poussée d'éléments nouveaux et grâce à une compréhension moins mesquine de la vie intime.

Comme tout cela me fait sourire aujourd'hui ! Car c'est maintenant qu'il va falloir comprendre la vie intime non pas précisément d'une façon mesquine mais modeste, très simple avec le souci d'éviter tout ce qui complique le service et le rend rebutant à ceux qui nous servent.

La maison à bel-étage a réalisé ce premier progrès de remonter la cuisine à la surface du rez-de-chaussée, mais elle a disposé, à l'étage supérieur, la salle à manger d'apparat que la vie pratique quotidienne a abandonnée pour la pièce éclairée sur la rue au rez-de-chaussée si bien que le bel-étage n'a apporté aucun allègement au service. Aujourd'hui il semble qu'on en vienne à désirer l'habitation divisée en deux parties, l'une réservée à la vie diurne, l'autre à la vie nocturne. La cuisine, la salle à manger, le salon, le vestiaire devront être désormais groupés en un même plan, les chambres à coucher, la salle de bain et la lingerie en un autre.

En un mot, on revient à la bonne maison de province.

Certe, on peut objecter que la maison conçue sur ce plan exige un terrain très large et partant coûteux. Mais si l'on considère que la maison étalée en largeur se passe aisément d'un étage, que grâce à son dispositif pratique, le rez-de-chaussée réservé à la vie diurne doit seul revêtir quelque apparat, que l'étage des chambres peut être traité simplement sans le luxe de corniches de plafonnage et d'ornements dont il devient de bon ton de se passer, on admettra que la maison de province peut ne pas coûter plus cher que la maison à bel-étage.

Au surplus, le cube des maçonneries est sensiblement le même dans les deux solutions et le prix de revient en doit être inférieur pour la maison basse à raison de la facilité avec laquelle les matériaux sont amenés à pied d'œuvre.

Quant à la surface du mur décoré qu'est la façade principale, elle est la même dans les deux maisons.

Dès lors il ne subsiste des arguments contre la maison de province que le prix du terrain. Encore que la profondeur de ce dernier peut être réduite en raison de la largeur choisie pour obtenir des jardins de même superficie, faut-il compter pour

rien le charme d'une habitation commode, dont l'entretien est aisé, où les occupants ne s'épuisent pas en ascensions d'escaliers et dont le dispositif permettra à la maîtresse de maison de remplacer la bonniche campagnarde devenue suffragette ?

L'ère des économies est ouverte. Entrons-y.

Nous avons construit jusqu'à présent des maisons hautes de plafond au nom de quels principes ?

L'hygiène exige moins cependant un cube d'air élevé qu'un renouvellement d'air et l'esthétique demande une harmonie entre les dimensions, de plus elle supporte mal le manque d'échelle qu'un plafond haut donne à nos meubles.

Des étages bas, au contraire, rendent les pièces intimes, permettent de les chauffer rapidement et réduisent considérablement la fatigue des ascensions d'escaliers. Ils réalisent — et ceci est considérable — des économies solidaires sur la maçonnerie, sur la pierre, sur le plafonnage, sur les escaliers, sur la peinture, sur le tapissage, sur la décoration, sur les conduites d'eau, de gaz, de chauffage et d'électricité.

Nous avons voulu dans nos maisons chauffées par des chaudières, des cheminées dans chacune des pièces de l'habitation. Notre climat légitime assez la construction de cheminées dans les pièces où nous vivons le jour et même dans celle qu'on peut être amené à transformer en infirmerie. Mais il est des chambres à coucher où, par crainte des émanations toxiques, nous ne mettrons ni foyer au gaz, ni poêle au charbon. Dès lors la dépense d'un corps de maçonnerie et d'une cheminée en marbre se justifie-t-elle ?

Nous avons abusé des doubles portes dont un seul battant — étroit par surcroît — est utilisé. Nous en avons décoré les deux vantaux de crosses et d'entrées rendant ainsi possible la confusion entre celui qui s'ouvre et celui qui reste pratiquement condamné.

Nous nous sommes plus à faire des quadruples portes avec petites glaces biseautées, je crois même que nous avons inventé la porte glissant dans l'épaisseur des murs !

Nous avons voulu des cuisines immenses, absorbant tout un sous-sol parfois, au détriment des caves sans nous soucier de la fatigue qu'elle imposait à la ménagère et sans nous interroger sur ce qu'un agencement logique, un dispositif judicieusement étudié économiserait d'effort, de temps et d'argent.

Nous nous serions sentis amoindris si nos plafonds n'avaient pas été ornés de moulures et d'écoinçons et si nos vestibules n'avaient pas été pavés de marbre blanc cauchemar cependant avoué des maîtresses de maison.

Et c'est pour ces vains artifices que nous dédaignons un large cabinet de toilette ou une distribution d'eau chaude !

RAYMOND MOENAERT.

LA RECONSTRUCTION DE DINANT.

— On écrivait il y a quelques mois, à un de nos amis la lettre suivante. Peut-être a-t-elle encore suffisamment d'intérêt :

...On m'annonçait dernièrement que quelques hommes de goût — il y en a donc encore? — avaient décidé d'émouvoir l'opinion et de poser nettement devant elle la question de savoir si, dans les projets de reconstruction de notre malheureuse Ville, on ne devait pas exiger la réédification du paravent de maisons devant la collégiale.

Chose curieuse : les journaux de toutes nuances, qui ont relaté les divers projets de reconstruction de notre ville, n'ont guère fait l'étude des graves problèmes d'esthétique qui se posent ici.

Les quotidiens énumèrent les modifications proposées au tracé de la ville par tel ou tel architecte, mais personne ne prend position. Lorsque tout sera reconstruit et que l'on verra notre ville devenue insipide et banale, il y aura peut-être des critiques et des rappels au Dinant d'antan, mais ne sera-t-il pas un peu tard? Insipide et banale! Mais oui. Rien ne restera du caractère de notre cité. Déjà le vieux pont de Meuse, contemporain de ceux qui enjambent encore le fleuve à Maestricht et à Namur, a disparu pour faire place, à une époque qui fut néfaste à bien des aspects urbains, au pont bourgeois, bête et ennuyeux, insuffisant pour la circulation actuelle du reste, et à fortiori pour assurer le passage des trams vicinaux futurs; Et l'on s'est déjà aussi, tant habitué à notre pont, insuffisant et laid — redisons-le encore — que personne n'en a demandé ni la disparition ni le remplacement! On s'habitue donc, à notre Grand'rue « alignée » d'après les projets officiels, à nos petites ruelles disparues, à nos rues tortueuses rectifiées et rabotées.

Car on rectifie tout — la rue des Trois Escabelles exceptée. Ici la Commission Royale des monuments — qui semble être dirigée par de bien vieux messieurs — s'est entêtée. Elle a voulu mordicus maintenir les redents d'alignement, sans intérêt artistique, ni archéologique, n'est-ce pas? et elle a « classé » la maison des trois escabelles. Il lui a fallu, la guerre et les promenades que l'on faisait dans les villes détruites, pour que la conservation de

cette maison fut déclarée nécessaire au maintien du caractère de notre ville. Soit, ne démolissons pas plus que... les autres et acceptons les redents. N'acceptons jamais, d'autre part, que l'aspect de notre collégiale soit modifié! Savez-vous qu'on nourrissait encore ici, en certain milieu, fort que l'on était paraît-il d'appui en haut lieu, l'espoir que l'on « achèverait » les deux clochers et que le vieux bulbe tant pittoresque ne serait pas reconstruit? Ce projet est-il abandonné?

La presse n'en dit rien.

Et notre paravent, nos braves vieilles maisons, dont la panse surplombait la Meuse au temps lointain où les quais n'existaient pas. Qu'en adviendra-t-il? Que diront les artistes? Que diront tous ceux qui tenaient au respect du visage aimé de notre cité trois fois saccagée, trois fois renaissante au cours des âges?

Verront-ils d'un œil placide se consommer le « trou » devant la collégiale, et l'isolement définitif de celle-ci, envers et contre tous les souvenirs, les intérêts du commerce et la saine notion des choses.

On a décidé d'attendre paraît-il, on ne prendra pas de décision actuellement. Pourquoi? On ne sait. Mais on ne trompe personne; ce qu'on a décidé de ne plus faire à Louvain, c'est-à-dire d'isoler la cathédrale, trois ou quatre personnes ont décidé de le faire en notre ville. On dégagera l'église. Et déjà l'on obtiendrait un arrêté royal qui prévoirait les alignements souhaitables...

Attendons et veillons.

\*\*\*

VISÉ. — Le problème de la reconstruction de Visé ne semble pas plus avancé. Certes, l'on annonce un concours entre tous les architectes belges. Mais quand et comment sera-t-il organisé? Entretemps, l'on s'efforce de faire adopter par le conseil communal un projet tendant à reconstruire la ville sur le plan ancien et dans le style ancien! Le « Comité d'esthétique des villes de l'Association des architectes de Liège » a été unanime à reconnaître que cette solution sera déplorable. Il a fait remarquer, à juste titre, que « la topographie de Visé ancien est incompatible avec les règles de l'hygiène moderne la plus élémentaire; elle ne permettrait

que des constructions très modestes qui, au point de vue commercial, par exemple, seraient placées dans des conditions d'infériorité notoire vis-à-vis de celles construites dans les nouveaux quartiers à proximité de la gare, du marché, des ponts, des grandes voies de communication. Il sera bien difficile d'obtenir des habitants, des commerçants, cafetiers, hôteliers, leur consentement à séjourner dans des décors d'un autre temps, dans des salles assurément pittoresques, charmantes même pour le touriste, plaisantes pour l'artiste, mais qui ne bénéficieront pas de la clientèle nombreuse qu'attireront les établissements spacieux, largement éclairés et aérés, disposés à proximité du fleuve et pourvus de tout le confort qu'exige le tourisme moderne.

» Sacrifiera-t-on Visé, ville d'art wallon, à un Visé qui sera un bazar cosmopolite, une foire aux souvenirs ?

» Il est possible de faire de l'art moderne et de l'hygiène sans tomber dans l'exagération de ceux qui se contenteraient de la solution simpliste d'une ville à l'américaine. »

Espérons que ces sages conseils nous préserveront de « visées » archaïques et trop intéressées !

## EXPOSITIONS

En septembre prochain s'ouvrira à Bruxelles une grande exposition des CITES DÉTRUITES ET DE LA RECONSTRUCTION.

Elle sera organisée par l'Union des villes et communes belges, avec l'appui du gouvernement.

La direction de cette importante entreprise est assumée par M. le sénateur Emile Vinck, directeur de l'U. V. C. B. Il est secondé par trois commissaires généraux : MM. F. Bodson, architecte urbaniste, V. Creten, artiste peintre et architecte et Francq, chef de division de la commune de Schaerbeek. Ils seront utilement secondés par une dizaine de secrétaires pour les différentes sections de l'exposition.

L'idée directrice de toute l'organisation consistera à mettre sous les yeux du grand public

le résultat des efforts déployés tant en Belgique, pendant l'occupation, que par les Belges réfugiés à l'étranger pendant la guerre.

On dira par l'image, les photos d'aéroplanes, les maquettes, le cinéma, ce que sont les destructions qui jonchent le sol de la patrie et l'on montrera le mouvement de la reconstruction qui, pour n'apparaître pas encore aux yeux de tous, a déjà une ampleur considérable. Partout l'on étudie et l'on travaille.

La cohésion existe-t-elle toujours entre tous les milieux intéressés ? Tous les efforts, dirigés vers un même but — reconstruire — reconstruire vite et bien, sont-ils bien coordonnés ?

Il suffira au grand public de parcourir les diverses sections de l'exposition pour se rendre compte de la difficulté des problèmes.

Il verra toutes les cités et les régions détruites, l'ampleur de la catastrophe sera mise sous ses yeux. Il examinera les projets de reconstruction et comment les questions des abris provisoires, des habitations ouvrières, des cités-jardins, des améliorations techniques et hygiéniques dans les villes se mêlent aux préoccupations de la conservation des souvenirs et des sites.

L'Union des Villes sous la direction de M. le sénateur E. Vinck, dont l'œuvre a été appuyée pendant la guerre par la Section de la Reconstruction, dépendant du Comité national, sous la présidence de M. Beco, gouverneur du Brabant, montrera, en des sections spéciales, le résumé des études de ses membres et l'on s'étonnera de la grandeur de l'effort et de son esprit de suite.

Disons enfin que l'Etranger participera à cette exposition et qu'à titre exemplaire et documentaire les grandes villes de Paris, d'Amsterdam et de Zurich, pour ne citer que celles-là, ont promis l'envoi de leurs meilleurs documents.

L'exposition sera complétée et vivifiée par l'organisation de conférences pour lesquelles appel est déjà fait à des notoriétés belges et étrangères et un cinéma fonctionnera en permanence.

Dès à présent, toutes les demandes de renseignements, suggestions et demandes de participation peuvent être adressées à la direction de l'exposition, 3bis, rue de la Régence à Bruxelles.

## CONFÉRENCES

BRUXELLES. — CONFÉRENCES SUR  
LA RECONSTRUCTION.

L'Union des villes et communes belges, qui, malgré les entraves de l'occupation allemande, s'était employée si activement à préparer la reconstruction des régions dévastées, peut enfin, depuis le retour glorieux de nos jass, exercer son apostolat au grand jour.

Pour atteindre le grand public, elle a organisé une série de conférences dont la première fut donnée par M. DHUICQUE, président de la Société centrale d'architecture et chef de la Mission du ministère des sciences et des arts près l'armée belge. M. Dhuicque plaida avec beaucoup d'éloquence en faveur de la conservation des ruines historiques, et la préservation d'une *Voie sacrée* qui soit pour les générations futures l'émouvant rappel d'un passé plein de gloire.

M. VINGEROEDT consacra une première conférence à un examen historique et archéologique de la ville de Louvain. Les très beaux clichés qu'il fit défiler devant les yeux de ses auditeurs accentuèrent le contraste entre la beauté de l'ancienne ville, et la pauvreté des projets de reconstruction à l'examen desquels M. Vingeroedt consacra une deuxième séance.

Le Problème de Termonde fit l'objet d'une causerie de M. le chevalier SCHELLEKENS, au cours de laquelle les techniciens purent se rendre compte une fois de plus, combien les problèmes d'urbanisme les plus ardues sont traités par nos communes avec une légèreté regrettable.

Que la reconstruction de nos villes doive se faire en tenant principalement compte des intérêts de nos populations industrielles, ce fut la thèse de M. Raph. VERWILGHEN qui, en une conférence très documentée, s'efforça de démontrer que les cités et faubourgs, jardins, ne sont pas des quartiers de luxe mais des solutions très parfaites du problème si complexe de l'habitat ouvrier.

M. le sénateur Cousor vint dire ce que sa bonne ville de Dinant a fait jusqu'à présent en vue de la reconstruction de la ville. Son apologétique communale sera-t-elle parvenue à convertir tous les auditeurs ?

M. le bourgmestre COLAERT mit non moins de zèle à réclamer l'aide de l'Etat en vue d'une reconstitution archéologique d'Ypres. Heureusement, comme le disait un journaliste bruxellois que, si impérieuse qu'elle soit, la volonté de M. Colaert ne fait pas loi en Belgique !

\* \* \*

## FRANCE.

La Société française des Architectes urbaniste a provoqué une CONFÉRENCE INTERALLIÉE D'URBANISME qui s'est tenue à Paris du 11 au 13 juin. Les réunions ont été consacrées à des rapports sur la législation urbaniste dans les pays alliés et neutres, sur les travaux d'urbanisme réalisés jusqu'ici dans les différents pays, les programmes minima à recommander pour l'aménagement des villes, bourgs et villages. M. Géo-B. Ford, urbaniste-conseil de la ville de New-York a donné une conférence sur « l'Urbanisme en Amérique » M. L. Bonnier, l'éminent architecte de la Préfecture de la Seine parla de l'Evolution de Paris pendant le XIX<sup>e</sup> siècle. La conférence s'est terminée par une visite de Reims et l'examen, sur place, des projets de reconstruction.

## CONCOURS

La Renaissance des Cités, de Paris, cette œuvre d'entre-aide sociale qui coopère si activement et avec tant de compétence à la restauration des régions dévastées a organisé deux concours interalliés.

Le premier est un CONCOURS D'IDÉES SOCIALES ayant pour objet de déterminer les éléments sociaux de la cité moderne. Les concurrents, auxquels 2000 fr. de primes étaient offerts, devaient remettre leurs mémoires avant le 27 mai.

Un deuxième concours, comprenant d'importantes primes s'élevant au total de 20.000 fr. a pour objet la RECONSTRUCTION DE CHAUNY ET DE SA RÉGION.

Les projets primés seront exposés au Pavillon Marsan, en même temps que des documents du British Town Planning Institute du 1<sup>er</sup> au 20 juillet.

IMPRESSIONS MALINOISES

DIMANCHE 8 JUIN

Dès l'entrée en ville, comme pour nous être un avertissement de ce qui nous attend à la maison communale, deux livres nouveaux chez un libraire bien pensant, requièrent notre curiosité. Un opuscule de L. CLOQUET : *Pour servir au relèvement des ruines de notre pays : l'Architecture traditionaliste et les styles régionaux.*

La plaidoirie attendue en faveur du vieux neuf. Des arguments sérieux (ne riez pas)! : le vieil Anvers, le vieux Gand, le vieux Bruxelles. (On dit qu'au moment de nommer ce dernier par son nom, *Bruxelles-Kermesse*, le courage a manqué à l'auteur). Parfaitement! Voilà la mascarade qu'on nous propose.

\*\*\*

Un *Recueil de Notions d'Architecture et d'Archéologie*, dédié à MM. les membres du clergé, par A. BOHNEN, S.J. " Et puisque l'architecture gothique est aujourd'hui, et à bon droit, l'architecture préférée dans les constructions (*sic*) des églises... etc. "

Nos esthéticiens spirituels ne pourraient-ils — cum permissu superiorum ordinis — aller éclairer leur lanterne auprès du génial moine architecte *français* dom Bellot, au couvent d'Oosterhout (Brabant septentrional)?

\*\*\*

L'Exposition des plans présentés au concours pour la reconstruction du quartier bombardé des Bailles de Fer : Un concours de façades, en somme, rien de plus.

Dès le principe, deux partis pris partagent les projets présentés : les uns traitent les façades individuellement sur la base du lotissement existant. Les autres, tout en respectant en fait aussi ce lotissement, tendent à réaliser un ensemble monumental dans l'"unité civique", duquel se confond et se fonde pour l'œil, la division parcellaire.

Il est permis de se demander a priori si le "couloir", des Bailles de Fer réclamait, au point de vue urbanistique une solution uni-

taire. Je ne le crois pas. Pour quel motif arbitraire rompre la tradition justement sur ce point et à cet endroit?

Comme on voit bien que les notions *claires* les plus élémentaires sur ce qui constitue réellement l'harmonie et la tradition, font encore complètement défaut à la plupart des constructeurs!

Les deux premiers primés ont présenté la solution "individuelle", des façades.

Le premier prix est le mieux présenté et — avec l'un de ceux qui ont été gratifiés d'une prime de consolation — le plus approximativement pastiché. C'est un assortiment varié de pignons "à la manière d'autrefois."

Quant à chercher une bonne solution pour les rez-de-chaussée à vitrines obligées, les divers auteurs semblent n'y avoir même pas songé. Dans les cas où l'on doit conserver une façade ancienne authentique et qu'on ne puisse pourtant empêcher le proprio de rajeunir ses étalages on est bien forcé de se résigner parfois à une solution boîteuse sous peine de perdre le tout. Mais que dire de la création volontaire — ou serait-elle inconsciente?! — de telles ambiguïtés?

Réalisés, ces projets dégageraient une impression de "faux en écritures", du reste maladroit, d'impuissance à créer et de sinistre décadence; à côté des modèles authentiques.

Aucune des nécessités pratiques de la vie actuelle dans les maisons que "masqueront", ces façades trompeuses n'a été envisagée et n'est exprimée dans les aspects extérieurs.

Deux autres "accessits de consolation", ont appliqué les mêmes principes au degré de l'impuissance totale et de la banale médiocrité du "dessinateur-architecte".

Un moderniste et deux autres concurrents ont adopté le principe de l'unité civique "monumentale", et ont tenté le jeu d'adresse de faire coïncider la division des parcelles avec les divisions rythmiques de la façade de leur édifice.

L'un de eux-ci a tenu à être "monumental",

pour tout de bon : son "monstre", ne "déparerait", pas le quartier "expansionniste", des banques à Bruxelles!

Le moderniste — accessit de consolation, tout de même! — apporte le meilleur projet. Il est dans le vrai, en tout cas dans la bonne voie. Son "moderne", n'a rien d'échevelé, rien d'effrayant. Il n'est pas génial. Il fait même quelques concessions à l'"harmonie", — mais qu'est-ce donc au juste que l'harmonie? Le savez-vous? Y avez-vous jamais pensé, lecteur bienveillant? — par certains "rappels", "modernisés", dans les pignons notamment. Il a au moins le grand mérite de *se dater* par la manière, donc *positivement*, et non par l'*infériorité* — c'est-à-dire négativement — comme les pasticheurs.

Domage que personne n'a essayé de la solution *moderniste* sur la base des façades individuelles. Il faudrait le tenter au jour de l'exécution.

Maintenant le mot de la fin : Nous déplorons en présence de l'un des concurrents cet aveu général d'*impuissance à créer*, que révèle la copie et l'art d'accommoder les restes. "On", (*sic*) n'est pas "impuissant", nous répondit-il en se redressant, "mais on (*sic*) a un peu peur... du jugement!",

Et puisqu'il en est ainsi, "on", fera les villes, comme disait l'autre, "plus anciennes qu'elles n'étaient!",

"Par ma chandelle verte...!"

OBU-ROI.

## CONCOURS

ANVERS. — Le Concours pour l'aménagement du Marché au Souliers vient d'être jugé. Cinq projets ont été primés « ex equo ». Ils sont dûs à MM. Winders, van Steenberghe, Van Dyk, A. Franken, et H. Delvaux, P. Berger.

\* \* \*

DINANT. — Le conseil communal de Dinant organise un concours pour la rédaction de projets sur le genre architectural à adopter pour les constructions à édifier 1°) sur le quai de Meuse entre le Pont et l'Abattoir ; 2°) Sur la Place Patenier ; 3°) Sur la place Notre-Dame ou Grand'Place ; 4°) Sur la place Saint-Nicolas. Les plans de ces quais et places sont déposés au Secrétariat communal ou les amateurs peuvent se les procurer. Les artistes pourront concourir pour chacune des parties du concours ou pour l'ensemble. Les auteurs des projets adoptés recevront, pour chaque projet une prime de 2000 francs.

Cinq primes de 500 francs seront accordées aux auteurs des cinq projets jugés les plus méritants en dehors des projets adoptés.

Tous les projets deviendront la propriété de la commune. Les projets devront être déposés au Secrétariat communal pour le 1<sup>er</sup> Août 1919.

## UN CONCOURS POUR MOBILIERS A BON MARCHÉ.

Le concours organisé par l'Union des villes et communes belges pour l'étude des mobiliers à bon marché donnera-t-il des résultats?

On sait combien les mobiliers des ménages à budget modeste laissent à désirer au point de vue du goût, de la solidité et de la commodité.

S'il y a au bas mot cinquante à soixante mille maisons détruites en Belgique, il y a un bien plus grand nombre de mobiliers anéantis. L'U. V. C. B. a cru que le moment était on ne peut plus opportun pour apporter un guide aux fabricants et pour les inciter à construire des articles de bon aloi. L'importance de l'étude de la question n'a pas échappé aux sphères compétentes, c'est ce qui explique pourquoi le comité de patronage a reçu l'adhésion de nombreuses villes et communes, d'autorités provinciales et d'établissements industriels, qui versent une subvention minimum de 50 francs pour aider à la recherche des solutions.

Une somme de 2500 francs sera attribuée aux primes et constitue un enjeu sérieux pour les concurrents. Les projets devaient être remis avant le 1<sup>er</sup> juin, les meubles exécutés devront être présentés deux mois après que le jury aura statué sur la première épreuve.

Voilà donc, encore en ce domaine, l'art appelé à la rescousse. Les clairvoyants d'entre nos dirigeants, constatent toute l'insuffisance de nos réalisations industrielles et combien peu elles sont capables de concourir par leur aspect, leur confort, à la formation des homes harmonieux dans lesquels nous voudrions tous voir rentrer nos ouvriers, leur tâche accomplie.

Contempler les tables tarabiscotées, les buffets aux vitrages hurleurs, les lavabos, les lingères bariolés, c'est comprendre l'insuffisance de l'enseignement des arts du dessin en notre pays, et combien nos académies et nos écoles d'art privées faillent à leur mission, c'est souhaiter d'autres solutions.

Voir tous ces mobiliers et en examiner la construction, c'est comprendre à quel degré d'avilissement la main-d'œuvre est tombée.

La formule 1914 du mobilier à bon marché était la suivante : Physionomie suant le faux luxe. Elle était établie par un petit dessinateur, ayant mal assimilé quelques mois d'un enseignement académique indigeste.

Réalisation hâtive. Quelques minces planches, assemblées, clouées par des ouvriers travaillant à domicile ou « à pièce » dans des ateliers.

Vente au comptant — pas cher — une table huit francs, une garde-robe soixante francs, dans des rues spéciales où toute une meute de marchands se fait concurrence, ou bien, vente à crédit, dans des maisons spéciales, qui sont la plaie de nos centres ouvriers.

Rechercher une meilleure physionomie, une construction plus honnête c'est bien, c'est beaucoup — c'est commencer à comprendre le problème.

Supprimer les longues heures du travail à domicile — facteur de tuberculose — ou le travail « à pièce » abrutissant et le remplacer par un travail, « en série » peut-être mais intelligent et propre, dans des ateliers confortables et bien outillés.

Céder l'objet fabriqué au consommateur, directement, sans la plaie de l'intermédiaire. Voilà le problème.

Et il dépasse les limites, de ce qu'à notre époque on appelle « L'Art ». Ce problème est social, il est économique, il recevra sa solution, plus tard, peut-être, mais en même temps que beaucoup d'autres.

KENNEDY.

## ANGLETERRE.

### CONCOURS DU DAILY MAIL.

Au mois de Février dernier le grand quotidien anglais « The Daily Mail » ouvrait, entre tous les architectes habitant le Royaume Uni, un concours pour l'élaboration des plans d'une maison idéale pour travailleur.

Les concurrents devaient s'inspirer des recommandations et plans types publiés dans le Rapport du Comité institué par le Local Government Board, sous la présidence de Sir J. Tudor Walters, membre du Parlement. Disons, en passant, que ce rapport est tout à fait remarquable et que nous comptons bien le faire connaître à nos lecteurs.

Les architectes avaient aussi à tenir compte des us et coutumes, ainsi que des traditions architecturales des différentes localités pour lesquelles ils soumettaient leur projets. A cette fin l'Angleterre et le Pays de Galles avaient été divisés en quatre districts offrant chacun des particularités bien distinctes. Ces districts étaient : 1) Les Comtés du Nord (Industriels) ; 2) Le Midland (Industriel) ; Le pays de Galles (Minier) ; 3) Les comtés du Sud (Ruraux).

Une prime de 500 Livres (12500 frs.) était offerte au projet reconnu le meilleur dans chaque district. Parmi les autres projets une sélection des meilleurs a été faite par le jury qui en recommande tout spécialement la construction aux autorités et aux particuliers désireux de s'assurer des « Homes » répondant aux toutes dernières exigences de l'hygiène et aux vœux de la classe ouvrière.

Le jury, se trouva en présence de plus de 3500 projets. Les résultats viennent d'être rendus publics. Les projets primés et ceux spécialement recommandés, vont être publiés incessamment par le « Daily Mail ». Attendons nous donc à voir des suggestions nouvelles et pratiques à la fois.

Relevons cependant, dès à présent, parmi les noms des lauréats celui d'un architecte belge, M. Theo Clément de Bruxelles que l'exil a rendu familier avec les mœurs et les besoins de la région de Bradford. Son projet est parmi les deux seuls qui soient recommandés aux autorités communales et aux habitants de cette ville.

## Une importante réforme de notre législation en matière d'Urbanisme

L'Arrêté-Loi du 25 août 1915

par Raph. Verwilghen, Ingénieur-Urbaniste

.....

ON aurait, certes, tort de s'exagérer l'importance des lois pour la réforme de nos méthodes d'aménagement et d'extension des villes. Surtout d'oublier qu'elles sont un moyen d'agir, non une puissance de travail. Un urbaniste étranger me faisait fort bien comprendre leur rôle en les comparant irrévérencieusement à des loquets de porte nous permettant d'ouvrir des barrières jusqu'alors fermées et de nous engager dans des voies nouvelles. Mais, qu'on ne l'oublie point il faut, pour les faire jouer, une main qui agisse et une volonté qui la guide.

Le plus souvent d'ailleurs une loi nouvelle se contentera de rendre obligatoire une procédure déjà fort répandue ou de hâter la réalisation d'une réforme dont la nécessité s'impose.

Ce fut, jusqu'en ces toutes dernières années, le cas des lois relatives à la construction et l'aménagement des villes. Comme l'urbanisme se résumait jusqu'alors, dans la viabilité, l'ossature de la législation y afférente fut tout naturellement constituée par des lois et règlements sur la « police de la voirie. »

Ces lois et règlements poursuivaient principalement l'élargissement des voies publiques dans le double but de faire face aux exigences de la circulation et de répondre à un souci nouveau d'hygiène. Mais cette législation ne tendait non moins à « régulariser » la voie publique, en « alignant » les constructions qui la bordent afin de satisfaire au goût du jour influencé par une esthétique urbaine qui nous fut léguée par la renaissance.

Ce fut l'origine et la raison d'être de la notion « d'alignement » qui joua et joue encore un rôle prépondérant en urbanisme administratif.

Mais vint l'ère nouvelle. Une science se créa, éveillée par « l'Esthétique des villes » de Buls et les travaux de Camillo Sitte, développée dans d'autres voies par des contributions internationales.

On aperçut les erreurs commises. On se rendit tout particulièrement compte qu'on avait accordé une importance trop grande, une attention trop exclusive, à l'alignement et au tracé des rues qu'il définit.

Se préoccuper, si grandement, de l'emplacement des constructions le long de la voie publique c'est exagérer l'importance d'une question secondaire au point de négliger l'ensemble du problème.

La construction d'une ville soulève des questions autrement graves. Il importe, lorsqu'on en dresse le plan de tenir compte de tous les facteurs économiques, hygiéniques et sociaux qui exercent une influence sur la constitution d'une agglomération humaine et en déterminent la physionomie future. Et dans ce but il faudra se préoccuper, non seulement de la voirie, mais de l'habitat ouvrier, des besoins de l'industrie et du commerce, des exigences de l'hygiène sociale. Il faudra tenir compte de l'importance qu'on accorde de nos jours aux sports et à la culture de la vie physique. Il faudra répondre aux aspirations nouvelles de la vie sociale. Le plan d'une ville doit être la résultante de ces préoccupations et de bien d'autres. Il constitue le programme des réalisations matérielles que les administrations communales projettent pour faire face à leurs exigences.

Voilà ce dont, avant la guerre, seul un petit nombre de spécialistes se rendait compte chez nous. Lorsque l'invasion allemande eut accumulé dans notre malheureux pays ses

dévastations et ses ruines, soucieux de la renaissance de notre pays, ils se demandaient, non sans effroi, si la reconstruction de nos villes et villages allait devoir être entreprise sous un régime légal aussi vétuste.

L'expérience leur avait d'ailleurs dévoilé que même notre législation en matière de voirie présentait des lacunes qui, pour être moins essentielles, n'en constituaient pas moins une sérieuse entrave à l'élaboration de projets de reconstruction. C'était tout particulièrement la multiplicité des autorités dont allait dépendre l'approbation de ces projets. En effet, tout ce qui concerne la grande voirie relève exclusivement de l'Administration des Ponts et Chaussées, alors que les plans d'alignement des routes provinciales sont dressés par les soins du service technique provincial. Ceux de la voirie urbaine et agricole doivent être introduits auprès de l'administration de la Voirie communale.

Emiettement encore accentué par des prescriptions administratives qui forcent les auteurs des projets à fournir, des plans parcellaires d'orientation souvent différente et qui ne permettent aucune vue d'ensemble.

Les divisions et distinctions s'accroissent encore quand il s'agit de la délivrance des alignements, et surtout des autorisations de bâtir qui constituent, pour le constructeur de villes, la principale et souvent la seule occasion d'exercer quelque influence sur l'aspect esthétique des agglomérations urbaines et rurales.

On le voit, au lieu d'un programme de reconstruction unique, on allait se trouver en présence d'une infinité de problèmes parcellaires dans la solution desquels il serait quasi impossible de se conformer à des vues d'ensemble, et d'introduire une cohésion indispensable. Les lacunes si souvent constatées à propos de l'extension de nos grands centres, allaient se traduire avec plus d'acuité et sur une échelle plus vaste, lors de la reconstruction de nos villes et villages détruits.

Ce fut un grand mérite pour le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, qui avait, en ces temps troublés, la garde de ces intérêts, — que trop de gens sont tentés de qualifier de minimes — que de comprendre, dès la première heure la nécessité de doter nos communes sinistrées d'un nouveau régime légal en matière d'urbanisme.

Dès le 25 août 1915 l'arrêté-loi « relatif à la reconstruction des communes belges détruites » le leur fournit.

Les réformes qu'il introduit, sont tellement importantes qu'il ne sera pas superflu de les détailler quelque peu. D'autant plus qu'elles nous sont venues avec ces bagages du Havre que les humoristes ont cru perdus en route parce que les réceptionnaires avaient négligé, le plus souvent, de les ouvrir !

Les premières lignes du décret nous fixent sur l'esprit de la réforme. Elles sont libellées comme suit : « Art. 1<sup>er</sup> Les Communes sur le territoire desquelles des constructions publiques ou privées ont été détruites par suite de faits de guerre, sont tenues d'établir des plans généraux d'aménagement destinés à servir de base aux autorisations de construire ou de reconstruire, à délivrer par le Collège échevinal ».

Ainsi donc toute commune sinistrée, — à moins d'une dispense spéciale dont il est question au deuxième paragraphe du même article premier — devra faire dresser non plus seulement des plans d'alignement mais un plan d'ensemble de la Commune, plan indiquant l'état de choses que l'on veut maintenir aussi bien que les modifications projetées. Ce sera donc un programme complet de reconstruction, dressé sans qu'on doive tenir compte des divisions administratives existantes, ni des autorités qui interviendront lors de l'approbation et de l'exécution du plan.

En un mot c'est l'assurance que nos Communes sinistrées seront dotées de ces plans généraux d'aménagement — que nous envions à l'Angleterre depuis que le Town Planning Bill de 1909 les y avait institués pour l'extension des villes — et que nos amis français viennent enfin d'obtenir de leur Parlement après plusieurs années d'instances et d'active propagande.

Telle est donc la portée générale de la réforme. Quelles en sont les modalités d'application ?

Il ne faut pas le perdre de vue, c'est un terme tout nouveau dans l'arsenal de nos lois que celui de « plan général d'aménagement ». L'arrêté-loi le précise bien, quelque peu, en spécifiant que ce plan est destiné « à servir de base aux autorisations de construire ou de

reconstruire, à délivrer par le Collège échevinal ». Mais ce but peut être atteint de façons très différentes et, tout compte fait la notion de « plan général d'aménagement » est susceptible de bien des interprétations et extensions.

Fallait-il le concevoir dans le sens le plus large ? En d'autres termes le plan d'aménagement permettrait-il de créer des « réserves » c'est-à-dire de définir les terrains sur lesquels il serait défendu de bâtir parce que, dans l'intérêt de tous, ils doivent être réservés à la construction d'édifices publics, à la création de plaines de jeu et d'espaces libres, ou tout simplement parce qu'ils sont impropres à la bâtisse. On devine l'importance de cette question à laquelle se rattache la possibilité de réaliser chez nous les « parcs systems » des villes américaines, les ceintures de terrains agricoles des cités jardins anglaises.

D'autres questions se posaient d'ailleurs. Allait-on pouvoir limiter, d'une façon rationnelle et en s'adaptant aux circonstances variables d'un point du territoire de la commune à l'autre, la densité des constructions de manière à empêcher la surpopulation et de prévenir une plus-value inopportune du sol ! Serait-il dorénavant possible de réserver à l'industrie, les terrains situés près des voies ferrées et des voies navigables, terrains qu'il est aussi préjudiciable à l'hygiène publique qu'au rendement industriel du pays de voir envahis par des habitations privées ? Pourrait-on enfin assurer le respect des sites urbains et ruraux en imposant aux constructeurs des servitudes esthétiques appropriées, et sauver de la destruction les édifices intéressants et les éléments naturels de beauté ? Enfin allait-on pouvoir imposer le long des voies publiques, même le long des sentiers les plus étroits des zones de recul permettant de sauvegarder les intérêts de l'hygiène sans devoir ruiner les finances communales ?

L'esprit novateur des réformes que, précisémet en ce dernier domaine, M. le Ministre Helleputte avait fait adopter par les Chambres à la veille même de la guerre permettait de croire que telle était bien l'intention du législateur. Mais il appartenait évidemment à l'administration centrale chargée de surveiller l'application de cette loi — de donner des précisions à ce sujet.

Une lettre circulaire que M. le Ministre de l'Agriculture a adressée le 27 janvier dernier à Messieurs les Gouverneurs, pour leur faire savoir que l'Etat est disposé à intervenir largement dans les frais qu'entraîne, pour les communes, la confection de plans généraux d'aménagement, fournit incidemment, à ce sujet, des précisions intéressantes. « Le plan général » d'aménagement d'une agglomération, — y est » dit — n'est que la représentation graphique » du programme des travaux et mesures que » l'autorité communale adopte en vue d'assurer un aménagement rationnel du territoire » bâti de la commune. Tout comme ce programme, il est susceptible d'un développement plus ou moins considérable.

» On pourrait croire qu'il n'y a lieu d'y » faire figurer que des données essentielles » relatives aux voies, monuments, promenades » et jardins publics, mais généralement il sera » indispensable de le compléter par un règlement de bâtisse. Il est recommandable de » traduire graphiquement sur le plan d'aménagement les prescriptions générales les plus » importantes de ce règlement, telles les servitudes non ædificandi, la hauteur maximum » des bâtiments à construire, les cours et » jardins à ménager à l'air libre, parfois le » lotissement des terrains et la spécialisation » des quartiers pour villas, maisons pour » ouvriers, industries, etc... ».

Et dans une dépêche qu'il adressait plus récemment au Gouverneur du Brabant relativement au plan général d'aménagement d'Aerschot, qui venait d'être revêtu de l'approbation Royale, M. le Ministre de l'Agriculture signalait que les plans d'aménagement peuvent imposer des servitudes de non bâtisse et toutes autres prescriptions conformes aux intérêts supérieurs de l'hygiène, de la viabilité ou de l'esthétique.

C'est donc bien la réforme intégrale, telle que la concevaient nos urbanistes les plus novateurs, que l'arrêté-loi réalise. Rien ne s'oppose dorénavant à l'adoption de plans d'aménagement et de reconstruction qui tiennent compte des données les plus récentes de la science de la construction des villes et de l'exemple des meilleures créations étrangères.

Mais on peut craindre l'inaction des communes et c'est là, certes, une appréhension bien

justifiée si l'on songe à l'ignorance, en ces matières, des administrations rurales et surtout si l'on tient compte du désarroi et de la situation pénible de la plupart des administrations des communes sinistrées. Toutes cependant ne sont pas inactives et plus d'une, profitant des facilités légales nouvelles, a déjà adopté des plans d'aménagement prévoyant de nombreuses améliorations et des embellissements.

Les projets seront-ils tous parfaits? S'en trouvera-t-il même un seul qui réalise les souhaits de nos techniciens d'avant garde? Ne nous faisons pas trop d'illusions! Nous l'avons dit en commençant il ne suffit pas d'une loi pour faire un bon plan de ville, et en cette matière comme en bien d'autres c'est d'une éducation meilleure du public, d'une formation plus sérieuse des professionnels que seul l'on peut attendre de réels progrès.

Et que savent nos édiles des progrès de

l'urbanisme, quelle est la compétence de ceux auxquels ils s'adressent?

Plutôt que de répondre à ces troublantes questions contentons-nous de nous réjouir de ce que la voie du progrès soit dorénavant ouverte et soyons heureux de ce que l'Etat intervenant dans les frais d'élaboration des plans d'aménagement, les communes n'aient plus de raisons pour rejeter l'assistance indispensable d'urbanistes conseils.

La loi nouvelle renferme d'ailleurs des dispositions secondaires qui ne seront pas sans exercer quelque influence sur nos cités renaissantes. Pour ne pas allonger démesurément cette étude nous en remettrons l'examen à un prochain numéro de La Cité. Nous reproduisons alors, le texte de l'arrêté-loi du 25 août 1915, dont la connaissance est indispensable à tous ceux qui veulent dresser des projets d'urbanisation.

**L'ADOPTION DES COMMUNES DÉVASTÉES.** — Le parlement a adopté récemment une loi ayant pour objet de faire adopter par la nation les communes ravagées par la guerre.

M. le baron de Broqueville qui est l'auteur de cette loi est parti de cette idée que l'Etat devrait venir en aide aux communes dévastées, celles-ci étant privées de ressources et ne possédant pas les moyens de se relever rapidement. Dès qu'une commune aura été « adoptée » par l'Etat, celui-ci assumera toutes les charges de la reconstitution de son domaine et de ses services publics.

Les communes adoptées seront placées sous la surveillance d'un haut commissaire royal assisté d'un conseil interministériel ayant pour mission d'assurer une décentralisation efficace.

Ces Commissaires viennent d'être désignés.

D'autre part un service des régions dévastées a été créé au ministère de l'Intérieur.

Nous comptons donner dans notre prochain numéro quelques détails sur ce nouvel organisme et le rôle qu'il est appelé à jouer dans la reconstruction des localités dévastées.

• • •

**UNE LOI CONCERNANT LES PLANS D'EXTENSION ET D'AME-**

**NAGEMENT DES VILLES EN FRANCE.**

— Le journal officiel de la République Française a publié dans son numéro du 15 mars dernier, le texte de la loi concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, votée dernièrement par le parlement français. Le vote de cette loi doit être considéré comme l'heureux aboutissement des campagnes de propagande menées sans relâche par les urbanistes français en faveur d'une intervention légale en matière d'aménagement et d'extension des agglomérations urbaines. Peu de temps avant la guerre, le Musée social avait ouvert la campagne par des conférences et l'élaboration d'un avant-projet de loi qui, légèrement modifié, fut déposé sur le bureau de la Chambre par M. le député Cornudet. La guerre, malgré les préoccupations qu'elle imposa aux parlementaires français, ne détourna pas leur attention d'une réforme devenue urgente par suite de la destruction de tant de villes du Nord et de l'Est. La nouvelle législation permettra enfin aux urbanistes français de faire entrer dans la pratique leurs remarquables travaux préparatoires à la reconstruction de ces villes.

Nous espérons pouvoir donner prochainement un commentaire et une analyse détaillée de la nouvelle loi française. V.

Les conditions économiques actuelles — en particulier la difficulté de se procurer du papier couché et des clichés phototypiques — nous empêchent, momentanément de donner à LA CITÉ l'aspect que nous lui destinons. Déjà notre prochain numéro sera abondamment illustré. Dans la suite, nous ne cesserons d'améliorer l'illustration et l'édition de la Revue. --

IMPRIMÉ

Administration de la Revue

“ LA CITÉ ”

10, PLACE LOIX, 10

BRUXELLES

# Fred. SAGE & C° Ltd LONDON

Paris, Buenos-Ayres, Johannesburg, Valparaiso, etc.

BRUXELLES

30, Rue d'Arenberg, 30

BRUXELLES

DESSINATEURS ET CONSTRUCTEURS SPÉCIALISTES DE DEVANTURES  
ET INSTALLATIONS COMPLÈTES DE MAGASINS, BANQUES, ETC.

VITRINES INTÉRIEURES D'EXPOSITION

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN BRONZE

## ENTREPRISES GÉNÉRALES

LA PREMIÈRE ET LA PLUS IMPORTANTE MAISON DU MONDE

Les magasins les plus beaux, les plus riches et les mieux installés dans le monde entier ont été dessinés et construits par FRED. SAGE et C° notamment en Belgique : Les Grands Magasins du Bon Marché à Bruxelles, Anvers et Liège; MM. Wolfers Frères, Franchomme et C°, Vanderborcht Frères, les Magasins des Bâtiments Baiser à Bruxelles, Manfield à Bruxelles et Anvers, etc. etc. — Ainsi qu'à Londres, Paris, Nice, Rome, Budapest, Belgrade, Buenos-Ayres, Calcutta, Capetown, Christiania, Constantinople, Prague, Pretoria, New-York, Vienne, etc., etc.

La Maison collabore avec les architectes et exécute minutieusement leurs projets

Catalogues illustrés sur demande

Je soussigné, autorise l'administration de la Revue LA CITÉ,  
à faire toucher par la poste la somme de :

**Dix francs, 10 centimes**

montant de mon abonnement à la première année de la Revue  
LA CITÉ. (Les abonnements prennent cours au 1<sup>er</sup> juillet 1919,  
les nouveaux abonnés reçoivent les numéros parus après  
cette date.)

Nom, profession et adresse :

SIGNATURE :

Signez cette carte d'abonnement. - Détachez-la, puis de crainte de l'oublier, envoyez-la dès ce jour.

La Revue est envoyée gratuitement aux architectes et artistes mobilisés qui nous en feront la demande. Ils sont priés de nous indiquer leur adresse militaire.

Des Presses H. KUMPS-ROBYN  
Rue Keyenveld, 81-85, Ixelles